

UNE MÉTHODE QUI TROMPE ÉNORMEMENT



28 JUIN 2016

Comme cela avait été indiqué le 26 novembre par la Direction Générale aux organisations syndicales, les directions locales ont été invités à engager une réflexion en 2016 sur la cartographie des Résidences d'Affectation Nationale (RAN) de leur département pour une mise en œuvre en 2017.

C'est dans ce contexte qu'étaient conviés les représentants des personnels pour discuter de la méthodologie, comme indiqué dans le titre du groupe de travail, devant présider à cette réflexion. C'est du moins ce qu'ils pensaient peut-être naïvement.

Bien évidemment, au vu des informations rapportées par les représentants **F.O.-DGFIP** dans les départements depuis le début de l'année, il apparaissait nettement que les directeurs locaux n'avaient pas attendu ce GT pour présenter une nouvelle cartographie aux représentants du personnel.

Une seule politique : fusionner les RAN

Ce qui s'est rapidement confirmé puisqu'à la réception des documents de travail de ce GT, 25 directions territoriales au moins, avaient déjà envoyé des propositions concrètes à la Direction Générale.

Par contre, ce qui restait ignoré, c'est que les directions locales avaient déjà reçu une méthodologie « clé en main » avec, outre des critères bien précis, une recommandation : « Dans ce cadre, il a été demandé aux directions de privilégier, dans la mesure du possible, les propositions de fusion de RAN plutôt que les propositions de redécoupage. »

Du coup, sur les 25 projets présentés par les directions, seuls trois proposaient des opérations de redécoupage. Et ce n'est pas une coïncidence si ce sont pratiquement les seuls à avoir eu de vraies discussions en CTL, mais également un vote favorable de la part des représentants du personnel.

Dans la présentation de ses propositions, l'administration nous indiquait en préambule sur la fiche technique du GT que : « Ces propositions ont fait l'objet au préalable d'un dialogue social local dans le cadre des CTL comme l'administration s'y était engagée. »

Or, dans la plupart des cas, les projets ont juste fait l'objet d'une simple information en questions diverses des CTL, au prétexte que c'est la Direction Générale qui devait les valider in fine.

L'alibi d'un dialogue social qui n'a pas eu lieu

L'administration va donc pouvoir retourner les propositions vers les départements en indiquant que cela a été discuté avec les OS nationales lors de ce GT ?

En effet, dans le calendrier prévisionnel, on trouvait cette phrase : « - Été 2016 : à la suite de l'échange de vue en groupe de travail du 27 juin 2016, décision de la direction générale sur les aménagements à apporter à la cartographie des RAN » ;

Encore une fois, le dialogue social à la DGFIP resplendit dans toute sa splendeur : le discours ou la méthode.

4 critères au départ

Au départ, 4 critères ont été retenus pour servir de référence à l'analyse et à l'arbitrage :

- les RAN peu attractives pouvant se traduire par des vacances récurrentes et/ou par un volume réduit de demandes de mutation entrantes (en raison notamment de leur situation géographique : éloignement des bassins de vie ou d'emplois locaux, accessibilité difficile de certains services du fait de leur isolement, par exemple en zone de haute-montagne, coût élevé de la vie locale, etc...);
- les RAN à faible volume d'emplois et d'effectifs, voire très faible, par comparaison avec les autres RAN du département et/ou dont le nombre de services implantés est très limité ;
- les RAN recouvrant un périmètre géographique restreint (faible ou très faible nombre de communes par RAN ; l'impact sur la distance et/ou temps de parcours entre les services constitue un élément d'appréciation);
- les RAN dont le périmètre n'est pas en cohérence avec la réalité économique et/ou démographique locale.

Pourtant, grâce aux informations de nos représentants locaux **F.O.-DGFIP**, un cinquième critère, non avoué celui là, apparaît en filigrane de la plupart des fusions présentes dans la liste : la volonté de supprimer encore plus de structures, notamment dans les RAN à un seul SIP.

Devant ce festival de mauvaise foi, F.O.-DGFIP a donc quitté la séance

A la fin de la fiche technique, l'administration prenait bien soin de préciser que conformément aux échanges

tenus le 26 novembre 2015, le groupe de travail n'avait pas pour objet d'aborder chacune des propositions locales mais de permettre une discussion de synthèse sur ce dossier.

Pour la délégation **F.O.-DGFIP**, la synthèse a été très rapide.

Après avoir rappelé quelques unes des revendications principales du Syndicat en matière de mutation, en particulier l'affectation la plus fine possible ainsi que la fin du statut d'ALD, la délégation **F.O.-DGFIP** a décidé de quitter la séance.

En effet, ce projet préfigure, une fois encore, un net recul dans les droits des agents, notamment en ce qui concerne les mutations dans le seul but de donner encore plus de souplesse aux directions locales en matière de gestion du personnel.

Malheureusement, puisque ce point n'était pas discutable dans ce GT, **F.O.-DGFIP** n'avait aucune raison de rester pour cautionner plus longtemps ce simulacre de concertation.

« Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage »

Pour **F.O.-DGFIP**, les restructurations ne sont pas une marque de progrès, elles sont seulement la conséquence des milliers de suppression d'emplois.

Avec **F.O.-DGFIP**, exigeons :

- **l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des restructurations**
- **la couverture à minima des vacances d'emplois**
- **l'appel à toutes les listes complémentaires C,B et A 2016**
- **le recrutement de fonctionnaires des finances publiques suivant les besoins réels.**

BULLETIN
D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu